

Énoncés

L'objectif de cette réglementation est de régir les trois types d'uniformes officiels par les participants pendant la Finale :

1. L'uniforme officiel de la Finale des Jeux du Québec
2. L'uniforme officiel de la délégation
3. Uniforme de compétition d'un athlète

Aucune marque de commerce ne doit, ni ne peut y figurer sans l'approbation de **SPORTSQUÉBEC**.

Si la délégation est identifiée à un commanditaire accepté, la dimension de l'affichage sur le costume ne doit pas dépasser soixante (60) centimètres carrés.

Buts

- Permettre d'identifier les participants des différentes régions.
 - Contribuer au décorum, plus particulièrement, lors des cérémonies officielles.
1. L'uniforme officiel de la Finale des Jeux du Québec
 - a. Cet uniforme est fourni par **SPORTSQUÉBEC**. Lors des cérémonies et de remise de médailles, le port de l'uniforme officiel est obligatoire et aucun autre vêtement ne peut être porté par-dessus. L'uniforme officiel ne peut être altéré de quelque manière que ce soit. L'uniforme officiel doit comporter les éléments suivants : nom et couleur de la région, commanditaires identifiés, logo des Jeux du Québec et une signature identifiée par comité organisateur.
 2. L'uniforme officiel de la délégation
 - a. Cet uniforme ou articles sont fournis par le mandataire régional. Le mandataire régional n'a pas d'obligation de fournir d'uniforme officiel de la délégation.
 - b. Aucun commanditaire de la région et de la fédération ne peut être affiché à moins d'une entente spéciale avec **SPORTSQUÉBEC**.
 - c. Si la délégation est identifiée à un commanditaire accepté, la dimension de l'affichage sur le l'uniforme ne doit pas dépasser soixante (60) centimètres carrés.
 3. Uniforme de compétition d'un athlète
 - a. Aucun commanditaire de la région et de la fédération ne peut être affiché à moins d'une entente spéciale avec **SPORTSQUÉBEC**.
 - b. Si la délégation est identifiée à un commanditaire accepté, la dimension de l'affichage sur l'uniforme ne doit pas dépasser soixante (60) centimètres carrés.

Procédures

- Chaque délégation doit informer les athlètes, les accompagnateurs et les missionnaires de la politique officielle du port de l'uniforme.

Modalités

- La confection et la livraison de l'uniforme relèvent de *SPORTSQUÉBEC* et du comité organisateur.
- L'uniforme officiel aux Finales des Jeux du Québec est inhérent à une commandite de nature nationale.
- La prévision des grandeurs est sous l'entière responsabilité du mandataire régional. En cas de dommage, de perte ou de vol, après réception, la région assumera totalement le coût de remplacement.
- La région s'engage à faire connaître à *SPORTSQUÉBEC* sa prévision de participation 90 jours avant la Finale. Ces items sont à la charge du comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec. Le comité organisateur assumera jusqu'à un maximum de 10 % de la prévision de la participation. Au-delà de 10 %, la région s'engage à assumer les frais des items commandés en trop. Par exemple, si une région a une prévision de participation de 260 et une participation réelle de 200 participants, le comité organisateur assumera les frais de 26 items (10 % de 260). La région devra alors payer les frais des 34 items supplémentaires.